

6 Société et Culture

Sites abritant les personnes handicapées Le gouvernement va faire le ménage

Olivier NDEMBI

Libreville/Gabon

SI les commanditaires de cet acte odieux sont toujours tapis dans l'ombre, on connaît mieux, en revanche, d'où venaient les trois lampistes qui ont tenté d'assassiner, le 3 juin dernier, au siège des personnes handicapées de Nkembo, la petite Marie-Catherine Euphrasie Ntsame Ovono. La descente de la ministre déléguée à la Prévoyance sociale, Marie-Françoise Dikoumba, hier matin, sur ce site attribué par l'Etat aux seuls Gabonais atteints d'un handicap physique, a révélé que les bourreaux de la gamine n'étaient autres que... les locataires des voisins de sa famille. Des individus que la fillette connaît donc et qu'elle appelle « tontons ».

La réunion présidée par le membre du gouvernement, en présence du maire et du commissaire de police du 2^e arrondissement, et à laquelle prenaient part le président de la Fédération nationale des associations des personnes handicapées, Régis Mihindou ainsi que la responsable du site de Nkembo, Ghislaine Obone, a permis, en effet, d'observer des pratiques peu orthodoxes en cours dans cet univers et ré-



Photo : Olivier Ndembi

La ministre Marie-Françoise Dikoumba (milieu) pendant la réunion avec ...

prouvées d'ailleurs par certains résidents. Estimant leurs ce lotissement et les logements qui s'y trouvent, plusieurs d'entre eux ont, au fil des ans, procédé à des constructions supplémentaires sur le site et dans lesquelles ils hébergent, moyennant un loyer mensuel, des personnes valides de toutes nationalités dont ils ne maîtrisent ni l'origine, ni les activités professionnelles et encore moins la moralité. Des pratiques non autorisées et contraires à l'usage qui devrait être réservé à ces sites qui restent la propriété de l'Etat, et dont les bénéficiaires ne devraient être, exclusivement, que des nationaux handicapés. Pour le gouvernement qui dit ne plus pouvoir les tolérer, ces comportements sont d'autant plus graves que



Photo : Olivier Ndembi

Ghislaine Obone, responsable du site de Nkembo, adhère à la décision des autorités.

leurs auteurs ont participé à ériger ce patrimoine national en zones de non-droit où règnent l'insécurité, la consommation de drogues, les querelles intestines, les scènes de violence, la sorcellerie, le vice et toutes les formes de déviance possibles qui troublent la tranquillité pour la vie en commu-



Photo : Olivier Ndembi

... les personnes handicapées de Nkembo.

nauté. Des agissements qui se sont soldés, le 3 mai dernier, par une tentative d'assassinat perpétrée sur la petite Marie-Catherine Euphrasie Ntsame Ovono. Un acte que la ministre déléguée, intervenant en tant que mère et au nom de sa hiérarchie, a condamné avec vigueur, indiquant que la prise en charge des frais d'hospitalisation de l'enfant sera entièrement assurée par le gouvernement. En outre, en parallèle avec l'enquête diligentée par la justice et dans un souci de sécuriser les différents sites où vivent les personnes handicapées, le membre du gouvernement a accordé un délai de 15 jours à tous les occupants non éligibles, c'est-à-dire les locataires et les personnes valides, pour quitter les lieux. De même que doivent être détruites toutes les constructions non autorisées dans l'enceinte du lotissement. « Nous allons reprendre les sites en main pour que l'ordre, la sécurité et la quiétude y règnent à nouveau », a dit, avec fermeté, Marie-Françoise Dikoumba, ajoutant que « nous reviendrons avec la force publique » pour constater l'effectivité ou

non de cette mesure. « L'homme handicapé n'est pas un saint, c'est nous-mêmes qui faisons entrer l'insecte dans le fruit », ont pour leur part commenté, quelques participants à la réunion, favorables, tout comme leur président fédéral et leur responsable de site, à l'application stricte des mesures gouvernementales. Mais si les uns ont jugé le sursis qui leur a été accordé insuffisant, en raison des difficultés d'accéder à nouveau logement en période de scolarité, les autres ont clairement posé le problème des enfants valides nés de parents handicapés décédés et qui ont hérité, pour certains depuis 40 ans, des logements de leurs géniteurs. « Où allons-nous partir, nous qui sommes nés ici ? », a lancé l'une d'elle au ministre. De fait, il est apparu que le siège des handicapés de Nkembo présente des spécificités qu'il va falloir régler au préalable. D'où la proposition de mener un travail en profondeur sans mégaphone et hors-caméras, formulée au membre du gouvernement par ses interlocuteurs, afin de vaincre « les forces d'inerties » qui plombent habituellement la matérialisation des décisions visant l'assainissement en douceur de ces lieux d'habitation

Santé/Atelier sous-régional de l'analyse des écarts de la pratique sage-femme

Plaidoyer pour un véritable plan de carrière

Josiane MBANG NGUEMA

Libreville/Gabon

LE secrétaire général adjoint du ministère de la Santé, Félix Ndong Obiang, a procédé hier à Libreville, à l'ouverture officielle de l'atelier sous-régional de l'analyse des écarts de la pratique du métier de sage-femme. Cette rencontre internationale, dont les travaux techniques ont débuté lundi dernier, permet aux sages-femmes d'échanger sur les meilleures pratiques de leur profession, et de réfléchir sur la gestion de leurs carrières. Organisées sous l'égide de la Confédération internationale des sages-femmes (ICM), par le canal de l'Association des sages-femmes du Gabon (ASFG), en partenariat avec le ministère de la Santé et de la Prévoyance sociale, et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), ces assises donnent l'occasion aux participants venus du



Photo : D.R

Une vue des officiels à la cérémonie d'ouverture officielle de l'atelier sous-régional sur l'analyse des écarts de la pratique sage-femme. Photo de droite : L'assistance attentive aux différentes interventions.

Burundi, du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, de la République démocratique du Congo et du Gabon, d'élaborer des stratégies pour le renforcement de leurs capacités, et de définir leur plan d'action. Deux communications faisant office de plaidoyer dont le rapport SowMY 2014 sur la situation des sages-femmes dans le monde, et celui du Lancet, ont essentiellement marqué cette cérémonie. Tout en soulignant leur

rôle d'acteurs incontournables dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile, le secrétaire général adjoint du ministère de la Santé a fait savoir que la politique nationale de santé prévoit des mesures en vue d'améliorer la formation, la réglementation de la profession de sage-femme dans le plan de formation et de recrutement des ressources humaines. « La mise en œuvre de cette politique est traduite dans le Plan



Photo : D.R

national de développement sanitaire 2011-2015, qui prévoit de rendre disponible le personnel qualifié, en charge de la santé maternelle dans 90% des structures sanitaires chargées de la mère et de l'enfant», a indiqué Félix Ndong Obiang. La représentante de l'ICM, Laurence Montero, a rappelé que l'ICM, dans son projet de renforcement des capacités des sages-femmes, s'efforce de faire respecter les trois piliers interdépendants

que sont la formation, la réglementation et le développement des associations. Elle a ensuite expliqué la méthodologie de travail de l'atelier qui se veut participative, tout en assurant que les échanges sont fructueux, surtout en ce qui concerne la gestion des carrières des sages-femmes. « La présence des personnes compétentes dans la pratique de sage-femme intervenant au sein d'un système de santé porteur

peut aider les femmes et les filles à prévenir les grossesses non désirées, leur fournir un appui tout au long de la grossesse, lors de l'accouchement et sauver des vies... Beaucoup a été fait pour la formation des sages-femmes, mais le plus grand défi concerne, aujourd'hui, la réglementation de leur pratique, dans la mesure où il s'agit de l'intégrer dans un cadre légal et déontologique qui se superpose avec les systèmes en place », a, pour sa part, relevé l'UNFPA Gabon. La présidente de l'AFSG, Noëlle Avomo Obame, a, quant elle, fait le plaidoyer pour l'aboutissement des textes en cours d'adoption, notamment la loi 10/2001 portant statut particulier des personnels de santé qui permettra à toute sage-femme de disposer d'un véritable plan de carrière, ainsi que de l'Ordre des sages-femmes du Gabon. Notons que les travaux se poursuivent et prendront fin demain vendredi.